

Libellé :

Remplacement de fusible par un disjoncteur sans changement de compteur

Description :

Cette prestation comprend :

- le déplacement du technicien
- l'enlèvement du fusible
- la pose d'un nouveau disjoncteur
- la mise en service du compteur (voir travaux préparatoires)

Travaux préparatoires à réaliser par le client :

- libérer le local des compteurs
- si le compteur doit être mis en service le jour des travaux :
 - ✓ un PV ⁽¹⁾ de conformité de l'installation électrique est exigé (en cas de renforcement)
 - ✓ un contrat avec un fournisseur d'énergie doit être actif
 - ✓ l'accès au lieu de fourniture desservi par le compteur doit être garanti
- autre en fonction de la visite de notre technicien

Comment introduire sa demande ?

Un seul remplacement (P≤25kVA) : À demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre verbale****Plusieurs remplacements :** Demande à introduire par écrit :

- directement via le site www.sibelga.be > Raccordements et compteurs
- par courrier au moyen d'un formulaire :
 - à télécharger sur le site www.sibelga.be ou
 - à demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre écrite**

Etapas :

• **un seul remplacement**• **plusieurs remplacements**⁽¹⁾ Voir lexique